

La place de l'ECJS dans les dispositifs d'établissement :

le témoignage d'un chef d'établissement

I. De l'expérimentation à la généralisation

Le séminaire national du 18 mai 2001 a consacré l'enseignement professionnel " comme exemple " de la mise en œuvre de l'ECJS. En septembre 2001, nous franchissons une étape nouvelle dans l'innovation avec l'ECJS par la conduite de pratiques pédagogiques telles que l'interdisciplinarité, la pédagogie par projet, la démarche inductive.

L'expérimentation a démontré l'existence du lien fort entre l'ECJS et les diverses instances représentatives d'un établissement scolaire.

Les élèves du Lycée Professionnel sont sensibles aux grandes questions de société mais sont aussi confrontés au monde du travail et de l'entreprise.

Bien plus que de les rendre acteurs, notre mission est de les préparer à devenir auteurs afin qu'ils s'approprient leur établissement (lieu d'apprentissage et de vie) et qu'ils puissent ainsi exercer une pensée critique dans la vie de la cité.

II. Pourquoi une telle démarche ?

- Quelle dynamique pour l'établissement scolaire ?
- L'intérêt de la démarche.
- Que ressort-il de l'expérimentation vécue ?

L'enthousiasme des élèves et des enseignants face à une approche pédagogique différente est réel. Le profil des élèves, la spécificité de l'unité Lycée Professionnel ont permis une adaptation aisée et rapide au dispositif.

Le support pédagogique du " débat argumenté " apprend à distinguer arguments et préjugés ; il prépare à un échange raisonné. Par là, le Lycée Professionnel prouve aussi qu'il peut être un espace organisé de liberté dans lequel les attentes des élèves sont prises en compte.

" Choisir le thème du cours tous ensemble avec l'accord du professeur "

" Avoir l'impression qu'on vient de faire le cours nous-mêmes à la place du professeur "

Ces réflexions d'élèves à l'issue de débats sur l'IVG ou sur les drogues témoignent du succès et de l'intérêt de la démarche. L'ECJS est un lieu et moment d'expression au sein même de l'enseignement. Il trouve ainsi

sa place à côté d'activités civiques dans le lycée qui sont hors du champ de l'enseignement proprement dit : l'heure de vie de classe, l'exercice de la responsabilité de délégué-élève, la participation au C.A, CVL, CESC, réseau de médiation, ou différentes commissions et associations ne procurent pas autant d'engouement, semble-t-il.

L'ECJS donne la parole aux élèves de façon structurée dans une classe le jour du débat en présence si possible de plusieurs enseignants, voire avec la participation d'intervenants extérieurs ou d'autres adultes de l'établissement ; ainsi de manière ponctuelle on a vu participer à un cours d'ECJS avec l'accord des élèves, un Proviseur, un CPE, une infirmière, une Assistante Sociale ...

L'ECJS par sa démarche pédagogique donne du sens et de la cohérence à tous les aspects de l'éducation à la citoyenneté présente dans tous nos enseignements comme dans la vie scolaire. Toute la classe se sent concernée par cet exercice de recherche documentaire et de droit à l'expression orale.

“ Convaincre et non imposer ” soulignent les élèves
“ Instruire et éduquer ” affirment les enseignants volontaires

L'ECJS a des effets sur la vie scolaire, car elle semble impliquer une autre façon d'envisager le dialogue entre les élèves eux-mêmes et entre eux et les adultes, ce qui féconde toutes les relations dans l'établissement.

III. Quelle dynamique d'établissement ?

Connaître la norme pour en parler et avancer.

“Nécessité et exigence de marcher sur le chemin des lumières” comme le préconise Monsieur Mélenchon, lors de notre séminaire du 18 mai, “ vers le devoir que chacun a à l'égard des autres”.

L'ECJS est un dispensateur d'autonomie, un relais qui favorise et facilite l'articulation des différentes instances représentatives de l'établissement.

Elle est un facteur de confiance pour une régulation des rapports.

Débattre c'est accepter d'écouter l'autre, c'est rencontrer et construire.

Les instances de concertation sont sous-employées, ont peu d'impact sur le dispositif de l'établissement.

L'ECJS peut redonner force et vigueur en formant des élèves actifs dans la cité scolaire, capables de s'exprimer.

“Se fixer et atteindre des objectifs” réclament les élèves.

Nous avons pu constater une progression des élèves qui avaient pratiqué l'ECJS : ils sont demandeurs de projet et prêt à s'impliquer et participer au projet d'établissement au sens large , ou à une action de prévention de la violence au sein du CESC par exemple, à présenter la voie professionnelle lors d'une journée portes-ouvertes ou à rencontrer des camarades du collège voisin pour échanger sur l'orientation.

L'ECJS est un facteur d'ouverture citoyenne qui permet de changer la relation avec l'autre, qui développe un rapport positif du jeune avec l'école, le quartier, la société.

L'établissement tel qu'il existe doit se montrer inventif afin de définir et de concrétiser un travail de socialisation, facteur de réussite. Il dispose de passerelles naturellement éducatives et citoyennes.

Lors de la rentrée scolaire il est primordial de privilégier l'accueil et l'arrivée des nouveaux élèves en leur présentant leur nouveau lieu de vie, l'esprit et le climat qui prédominent. Les journées citoyennes (un ou plusieurs jours) sont ainsi le socle qui constitue un point de départ commun et accepté par chacun.

L'accueil d'un groupe de 15 élèves par 4 enseignants où les droits et devoirs, les acteurs de l'établissement, des exercices et des jeux sur la communication, les différentes instances de l'établissement sont présentées et désignées. L'empreinte de cette culture commune est un des vecteurs de l'ECJS.

Conclusion

L'ECJS permet de construire un lien privilégié dans lequel la parole sert à l'action.
Les pédagogues et éducateurs ont pour mission de considérer l'élève dans sa globalité .
Pour toutes ces raisons l' ECJS va demain donner un nouvel élan à de réelles prises de responsabilités et faire émerger une conscience collective.

Marcel SALVETAT,
Proviseur Adjoint du LP Charles Alliés à Pézenas